From : [email du copropriétaire]

To : [email de la compagnie d’assurance / du courtier]

**Sujet : Réalisation d’une recherche de fuite**

Texte : Bonjour,

Je suis copropriétaire d’un logement situé [ADRESSE].

Mes coordonnées sont les suivantes :

Nom / prénom :

Adresse

Tel :

N° de contrat :

Mail :

Il apparaît, selon les voisins, que mon logement est à l’origine d’un dégât des eaux survenu le .../.../…

La cause de ce « dégâts des eaux » n’est à ce jour pas déterminée.

L’assureur gestionnaire (du local sinistré) refuse de prendre en charge la recherche de fuite au motif que la recherche de fuite en dehors du local de son assuré.

**Du coup, c'est à vous qu’il revient d'organiser la RDF, même si mon local ne subit aucun dommage.**

En effet, comme le souligne la convention IRSI :

*“Article 3.2*

*Le principe directeur change : l’organisation de la recherche de fuite n’incombe plus*

*nécessairement à l’assureur gestionnaire (article 3.2)*

* *L’assureur gestionnaire n’est plus tenu d’organiser la recherche de fuite en dehors du local de son assuré.*
* *L’assureur gestionnaire n’est pas tenu d’organiser une recherche de fuite destructive dans le local de son assuré occupant non propriétaire du local”.*

C’est la raison pour laquelle je sollicite de votre part la réalisation d’une recherche de fuite dans les plus brefs délais.

Bien à vous,